

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS245

AMENDEMENT

présenté par
M. Bouloux, rapporteur

ARTICLE 46

À la phrase unique de l'alinéa 4, substituer au mot :

« conformément »

le mot :

« prévus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.